

**CAHIER DES CHARGES POUR LE/LA
MEDECIN-CHEF-FE DE SERVICE
PROFESSEUR-E ASSOCIE-E OU ORDINAIRE**

1. Identification du poste

Titulaire :	Professeur-e
Taux d'activité global :	100 %
Fonction hospitalière :	Médecin-chef-fe de service Service de médecine génétique Département de médecine génétique et de laboratoire Hôpitaux Universitaires de Genève
Fonction académique :	Professeur-e associé-e ou ordinaire Département de génétique et développement Faculté de médecine de l'Université de Genève 30 ou 40%

2. Positionnement hiérarchique :

2.1 Dénomination du poste des supérieurs hiérarchiques :

- Chef du département hospitalier de médecine génétique et de laboratoire
- Directeur académique du département de génétique et développement

2.2 Postes hiérarchiques subordonnés :

- Médecins adjoints
- Chefs de clinique
- Médecins internes du service et peut compter sur la collaboration de tout le personnel rattaché au service
- Personnel sous contrat de droit privé, personnel autres postes scientifiques, etc....

3. Mode de remplacement :

Le/La titulaire est remplacé-e par un médecin adjoint du service. Dans les domaines suivants : activités académique et clinique y inclus l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu.

4. Mission générale du poste/raison d'être (but de la fonction) :

Responsabilités cliniques, de recherche et d'enseignement effectuées au sein du service.

5- Activités et responsabilités principales :

5.1 Activités cliniques ou paracliniques :

- Supervise les activités médicales et établit la politique du service
- Supervise l'activité de consultation génétique générale ou spécialisée
- Participe à l'activité de consultation
- Supervise le centre de médecine génétique
- Elabore des projets de collaboration dans le domaine de la médecine génétique avec le service de médecine génétique, les autres services du département de médecine génétique et de laboratoire et les autres départements des HUG

5.1.1 *Obligations cliniques (gardes, remplacements, autres) :*

- Gardes de médecin adjoint et professeur, sur appel du chef de clinique de garde

5.1.2 *Activités paracliniques par ex. laboratoires (gardes, remplacements, autres)*

- Supervise les laboratoires de diagnostic du service de médecine génétique : laboratoire de cytogénétique constitutionnelle, laboratoire de cytogénétique hématologique et laboratoire de diagnostic moléculaire

Critères d'évaluation :

- Adhésion au plan de gouvernance et aux projets de service
- Développement des activités de soin en tenant compte des critères de qualité et d'économicité
- Nombre et gravité des plaintes et réclamations
- Mise en place des projets de collaborations trans-départementales
- Préparation de la relève

5.2 Activités de recherche :

- Mise en place des projets de recherche, en particulier cliniques, en lien notamment avec le domaine de la génétique fonctionnelle, la génomique fonctionnelle, les modifications épigénétiques et la génétique/génomique diagnostique
- Contribution à l'obtention de financements extérieurs pour les projets de recherche
- Mise en place de collaboration académique à une échelle lémanique, nationale ou internationale dans le domaine de sa spécialité incluant les départements impliqués dans les domaines de la génétique médicale, ainsi que les sections de médecine fondamentale et/ou dentaire

Critères d'évaluation :

- Développement de projets de recherche dans le domaine
- Obtention de fonds externes
- Publications parues dans la période considérée
- Reconnaissance/visibilité à travers des prix obtenus, des conférences données sous invitation et des fonctions occupées en qualité d'expert
- Projets de recherche initiés dans le cadre de collaborations lémanique, nationale et internationale
- Engagement de collaborateurs de recherche financés par des fonds privés

5.3 Activités d'enseignement :

5.3.1 *Enseignement pré-gradué :*

- Apprentissage en milieu clinique (AMC),
- Apprentissage par problème (APP), unité reproduction

- Supervision des stagiaires médecins en médecine génétique

5.3.2 Enseignement post-gradué :

- Formation post-graduée des internes et chefs de clinique
- Colloque multidisciplinaire en médecine génétique
- Centre de formation accrédité pour le FMH en génétique médicale et pour le FAMH en analyse de génétique médicale
- Formation en médecine personnalisée

5.3.3 Enseignement continu :

- Enseignement de génétique médicale

5.3.4 Enseignement paramédical :

- Enseignement à la Haute Ecole de Santé
- Enseignement à la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation et à la Faculté de Droit

Critères d'évaluation :

- *Evaluation quantitative et qualitative de l'enseignement pré gradué*
- *Evaluation quantitative et qualitative de l'enseignement pré gradué structuré*
- *Développement et implication dans la formation post-graduée et continue.*

5.4 Activités administratives et de gestion (budgets, personnel) :

Gestion clinique et académique du service incluant des activités en lien avec :

Les ressources humaines

La promotion de la relève académique interne dans le domaine

Le budget

Critère d'évaluation :

- *Gestion performante des ressources humaines exprimée à travers la satisfaction des collaborateurs, les interactions initiées avec le personnel des différents corps de métier dans le service*
- *La capacité à attirer la relève académique interne dans le domaine*
- *Le respect des contraintes budgétaires*
- *La qualité des contacts avec les partenaires externes et internes aux HUG et à l'Université*

5.4.1 Participation aux Commissions et activités de représentation (HUG, Faculté, autres)

Participation au Collège des Professeurs

5.5 Plan de carrière :

Développement dans le cursus académique selon compétences acquises

5.6 Autres conditions :

6- Délégation des compétences

6.1 Délégation de pouvoirs reçue (signature en matière de ...) :

7 - Approbation par le titulaire

La hiérarchie, en accord avec la direction générale et le décanat, se réserve le droit de modifier en tout temps le présent cahier des charges.

L'évaluation du présent cahier des charges sera effectuée suivant la périodicité du calendrier académique.

Date d'entrée en vigueur :

Dates et signatures :

Professeur Denis Hochstrasser
Chef du département de médecine génétique et de laboratoire

Professeur Arnaud Perrier
Directeur médical HUG

Professeur Henri Bounameaux
Doyen de la Faculté de médecine
de l'Université de Genève

Bertrand Levrat
Président du Comité de direction des
HUG

Visa DRH-HUG

Ce cahier des charges concerne le Professeur , qui atteste en avoir reçu une copie.

Date :

Signature du titulaire

Par leur signature, les candidats attestent qu'ils ont pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise aux autorités compétentes. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par les autorités compétentes, selon les dispositions légales, statutaires et règlementaires de l'Université et des Hôpitaux universitaires de Genève valent acte d'engagement.